



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : **22**

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-deux, le 7 juillet à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2022.

Présents : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Bruno LAMBERT, Mr Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Christine CELTON, Mr Nicolas ANGOT, Mmes Hélène GLEZ, Julie RIGOLLET, Mr Olivier ORDUREAU, Mme Kristel JOURDREN, Mme Emmanuelle MARILLAUD et Mr Quentin DESMOUCEAUX.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Michael DERANGEON a donné pouvoir à Mr Jean-Marc AUBRET,

Excusé : Mr Didier RICHARD

Absents : Mmes Marie FANIC et Coralie GIRAUDINEAU

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia PELTIER

Objet : ELECTION D'UNE ADJOINTE

D 2022-07-01

Monsieur le Maire rappelle que Madame Roselyne FORTUN a présenté sa démission d'adjointe et conseillère municipale. Celle-ci a été acceptée par Monsieur le Préfet.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 6^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur :

- Le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020
- Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint à savoir : 6^{ème} rang
- Désigner un nouvel adjoint au maire à bulletin secret à la majorité absolue
- Confirmer que le nouvel adjoint percevra les indemnités telles que prévues dans la délibération n°2020-06-02 du 11 juin 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De maintenir le nombre d'adjoints à 6 conformément à la délibération du 25 mai 2020
- De conserver le rang des adjoints, la nouvelle adjointe occupera donc le rang 6
- De confirmer que le nouvel adjoint percevra les indemnités telles que prévues dans la délibération n°2020-06-02 du 11 juin 2020

Il est ensuite procédé à l'élection à scrutin secret.

- Après vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a déclaré, Madame Hélène GLEZ, conseillère municipale, 6^{ème} adjointe au Maire de la Commune de Saint Mars de Coutais, au vu du procès-verbal de son élection.



Le Maire,

Jean CHARRIER